

PLAN

PLAN DE L'HÔPITAL CHARLES-NICOLLE

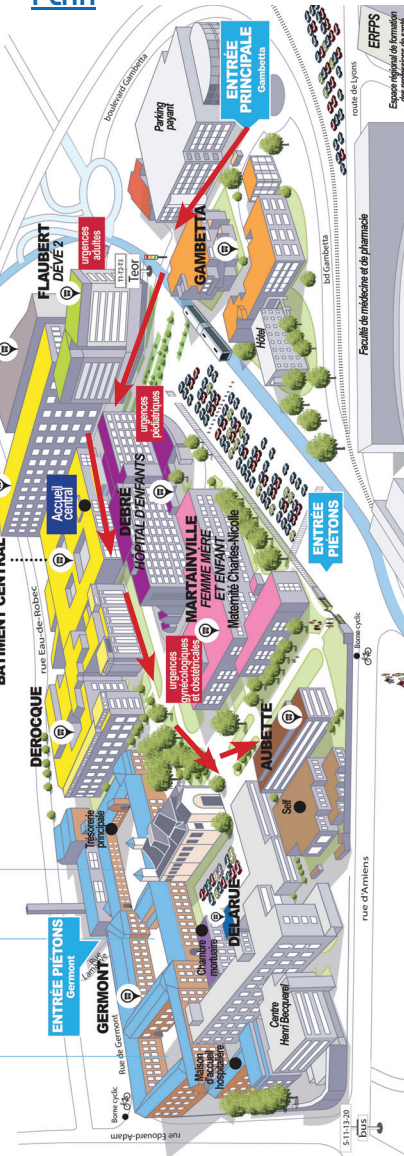
- GERMONT
- BÂTIMENT CENTRAL
- FLAUBERT
- MARTAINVILLE
- MATERNITÉ CHARLES-NICOLLE
- DEBRE
- GAMBETTA

- CGCQD
Vaccination - santé voyages
CSQA
- Médecine
Maladies infectieuses
Pharmacologie
- Pharmacologie
Psychiatrie
- DERMATOLOGIE
- Espace
accueil
clientèle
- CME
- ESPACE CULTUREL
- Direction
généraliste
- Télécentre
Direction
généraliste
- Direction
des affaires
médicales
- Relations avec la presse
et la médecine de ville
- Travaux et services techniques
- Archives, Histoire, Logistique
- Finances et contrôle de gestion
- Recherche clinique et innovation

ADRESSE POSTALE

Pavillon Aubette - RDC - Hôpital Charles-Nicolle
1, rue de Germont - 76031 ROUEN cedex
www.rouen-chu.fr

CHU
ROUEN NORMANDIE



Direction de la communication du CHU de Rouen - avril 2019

CHU
ROUEN NORMANDIE

AIDE À LA REPRISE
DU TRAVAIL
APRÈS UN CANCER
CONSULTATION MÉDICO-SOCIALE
ET PSYCHOLOGIQUE

Le CHU de Rouen propose à toute personne atteinte d'une pathologie cancéreuse, une cellule de consultation médico-sociale et psychologique afin de faciliter le retour au travail.

QUI ASSURE CETTE CONSULTATION ?

Cette consultation est assurée par le docteur Laétitia ROLLIN, Mesdames Julia BRETTEVILLE, assistante sociale, Géraldine De BLASI, psychologue, Letytia ROUSSEL et Amélie LEROY, secrétaires, dans le service de médecine du travail et pathologies professionnelles dirigé par le Professeur Jean-François GEHANNO.

Secrétariat ouvert de 8h30 à 17h30

du lundi au vendredi

Tel.: 02.32.88.82.69

Fax : 02.32.88.04.04

letytia.rousseau@chu-rouen.fr

amelie.leroy@chu-rouen.fr

A QUI EST DESTINÉE LA CONSULTATION ?

La consultation s'adresse à toute personne qui est ou a été hospitalisée, suivie et traitée pour une pathologie cancéreuse et qui souhaite préparer son retour au travail.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE A VOTRE ÉCOUTE

LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Grâce à un bilan complet, le médecin du travail de l'hôpital évalue les répercussions physiques et psychiques de votre pathologie.

En relation avec le médecin du travail de l'entreprise, il peut conseiller une adaptation du poste de travail.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Grâce à l'évaluation de votre situation sociale, elle vous informe et vous guide dans vos démarches (constitution de dossier, évaluation de votre situation financière, ...).

Elle sert de relais entre les différents partenaires qui agissent en faveur du maintien dans l'emploi (M.D.P.H., associations, ...).

LA PSYCHOLOGUE

En cas de difficultés concernant votre situation professionnelle (perte de motivation, peur du regard des autres, perte de confiance en soi, ...), une psychologue vous propose un soutien psychologique et peut vous conseiller.